«Ces normes ont pour but de simplifier les processus de déclaration d'impôts et d'améliorer la qualité des données»

La déclaration d'impôts devrait être encore plus simple à l'avenir. La normalisation est un prérequis incontournable à l'automatisation des procédures numériques en matière de fiscalité. Le groupe spécialisé Taxes d'eCH vient de publier pas moins de quatre nouvelles normes censées à la fois faciliter les formalités de déclaration et accroître la qualité des données, comme l'explique Andreas Lindenmann, responsable du groupe spécialisé, dans une interview. Celles vont profiter à tous les groupes d'intérêt : les contribuables, les autorités fiscales et les organismes qui délivrent des attestations fiscales, tels que les banques, les compagnies d'assurance ou les caisses d'assurance maladie.

En décembre 2024, quatre nouvelles normes eCH, préparées par le groupe spécialisé Taxes, ont été approuvées: eCH-0276 E-Bilan et E-Taxe PM, eCH-0248 Attestation concernant les cotisations de prévoyance aux 2e et 3e piliers, eCH-0270 Génération de codes-barres pour les justificatifs fiscaux et eCH-0275 Attestation fiscale des caisses-maladie. Quels sont les processus de la procédure fiscale que ces normes vont simplifier?

Andreas Lindenmann: L'intention derrière ces normes publiées est de simplifier les processus de déclaration d'impôts pour les personnes physiques et morales et d'améliorer la qualité des données. Ces normes représentent une étape de plus dans le déploiement d'un processus de déclaration end-to-end, des fournisseurs de données fiscales aux contribuables, en passant par les autorités fiscales chargées du traitement des données. Cette chaîne de création de valeur apporte une plus-value en termes d'allègement de la charge de déclaration comme de qualité des données.

La norme eCH-0196 Relevé fiscal électronique est une véritable success-story de la normalisation. La publication de cette norme remonte à 2016. Aujourd'hui, le relevé fiscal électronique a été adopté par plus de 100 établissements bancaires et de tous les cantons.

En quoi un tel effort de normalisation s'imposait-il dans ces domaines?

La normalisation est le plus important vecteur de valeur ajoutée dans le processus de déclaration. C'est la raison pour laquelle elle constitue également un objectif déclaré de la stratégie informatique de la Conférence suisse des impôts (CSI). Cette stratégie informatique a été entérinée fin 2020 par les directrices et directeurs des administrations fiscales cantonales, puis début 2021 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. La stratégie vise entre autres à mettre systématiquement en avant les avantages, à normaliser les processus et à favoriser les solutions permettant l'interopérabilité. Différents axes ont ainsi été définis en vue d'atteindre ces objectifs. Les projets de mise en œuvre correspondants ont été lancés à l'été 2022.

La standardisation constitue un préalable indispensable à la transformation numérique dans le domaine de la fiscalité. Pour la Suisse, dont chacun des 26 cantons est souverain en matière fiscale, le défi est de taille. Le pays a eu beau se doter d'une loi d'harmonisation des impôts, force est de constater que les différences dans les modalités restent encore bien présentes. La normalisation technique constitue donc une possibilité d'harmonisation qui ne nécessite pas de légiférer en la matière.

À qui profite le plus la normalisation des attestations fiscales? Aux autorités fiscales, banques et assureurs ou bien plutôt aux contribuables, qui voit leur tâche simplifiée?

La normalisation devrait profiter à tous les groupes d'intérêt. Les personnes assujetties à l'impôt peuvent remplir plus facilement leur déclaration, car les données sont saisies automatiquement dans le logiciel de déclaration une fois les justificatifs fiscaux mis en ligne. Les administrations fiscales peuvent ainsi bénéficier de données de meilleure qualité. Mais, la normalisation se traduit également par un avantage supplémentaire pour les émetteurs d'attestations fiscales tels que banques, assurances, caisses-maladie, etc. en ce sens que les attestations peuvent être mis à disposition sous forme numérique sur le portail client.

Les normes eCH-0248 et eCH-0275 définissent le format d'échange de données des cotisations de prévoyance et des attestations fiscales des assurances maladie.. Doit-on l'impulsion nécessaire aux autorités ou est-ce que les banques, assurances et/ou caisses maladie ont elles aussi pris l'initiative sur ces thématiques de normalisation?

Les autorités fiscales s'emploient en permanence à optimiser leurs processus d'affaires et à les faire entrer dans l'ère du numérique. L'impulsion quant à la normalisation venait avant tout des autorités. La CSI a pu compter sur l'appui des banques, des assurances et surtout des caisses maladie, tient à les remercier pour leur collaboration engagée et constructive.

Des codes-barres standardisés, stipulés par la norme eCH-0270, doivent permettre le traitement automatisé des justificatifs fiscaux que les contribuables sont tenus de joindre à leur déclaration d'impôts. Quels sont concrètement les avantages de tels codes-barres 2D? En tant que contribuable, aurai-je moins de données à joindre ma déclaration d'impôts à l'avenir?

Oui, c'est le but en tout cas. Cette norme a vocation à permettre la lecture des données pertinentes pour la déclaration d'impôts à partir du code-barres figurant sur le justificatif fiscal et leur saisie automatique dans le logiciel de déclaration. La saisie manuelle des données devient ainsi de l'histoire ancienne pour les documents fiscaux agrémentés d'un code-barres 2D imprimé.

Quels sont les groupes d'intérêt représentés au sein du groupe spécialisé Taxes d'eCH?

Ce groupe spécialisé est composé de représentants des autorités fiscales, autrement dit des administrations fiscales cantonales et de l'Administration fédérale des contributions (AFC), de développeurs et de fournisseurs de solutions fiscales épaulés par des conseillers fiscaux. Cela signifie que tous les groupes d'intérêt impliqués dans le processus de perception de l'impôt y sont associés.

Comment s'est déroulée l'élaboration de ces quatre nouvelles normes?

L'élaboration des quatre nouvelles normes s'inscrit dans la stratégie informatique de la CSI évoquée plus haut. Les équipes de projet concernées étaient composées de membres du groupe spécialisé eCH d'une part, et de représentants de la CSI, des administrations fiscales cantonales et de l'AFC d'autre part. Les fournisseurs de logiciels sont intervenus dans les différents ateliers spéciaux et les conseillers fiscaux au moment des opérations de révision.

Selon vous, quand le contribuable peut-il espérer bénéficier des allègements fiscaux visés par ces codes-barres standardisés par exemple?

Dans le cadre de la CSI, les normes publiées sont considérés comme des recommandations. Autrement dit, il faut encore convaincre les autorités fiscales, les fournisseurs de logiciels, etc. des atouts de ces codes-barres standardisés. Comme cela est toujours le cas à l'entame d'un nouveau projet, l'ensemble des groupes d'intérêt se sent impliqué et coopère de façon active. Toutefois, le délai d'application d'une nouvelle norme est bien souvent tributaire du calendrier de modernisation des systèmes et des cycles de publication. L'application des normes dans le domaine fiscal s'inscrit toujours dans le cahier des charges propre inhérent à une procédure d'appel d'offres.

Pour finir, projetons-nous un peu: une fois toutes ces normalisations en vigueur partout, que faudra-t-il encore pour que le processus fiscal soit encore davantage automatisé?

L'un des objectifs avoués est de faire en sorte que la déclaration d'impôts soit autant que faire se peut préremplie à l'avenir, les contribuables n'ayant plus qu'à en vérifier les informations avant de la soumettre. Une étude sur le sujet est actuellement en cours de réalisation à la demande de la CSI. Elle a pour but de mettre en évidence les conditions-cadres à prendre en compte, de mieux cerner les besoins des contribuables et des administrations fiscales et dessiner, dans les grandes lignes, les différentes options possibles.

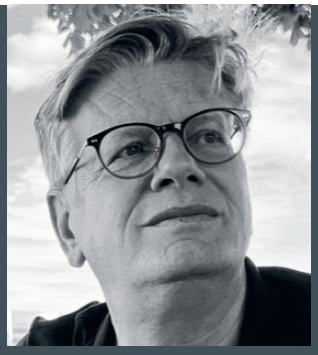

Andreas Lindenmann est expert en numérisation et standardisation dans le domaine de la fiscalité. Depuis octobre 2022, ce diplômé en droit (MLaw) dirige et accompagne, pour le compte de la Conférence suisse des impôts (CSI), les projets de numérisation et de standardisation informatique des autorités fiscales cantonales et fédérales en qualité de délégué adjoint du département Informatique. Il est par ailleurs à la tête du groupe spécialisé Taxes d'eCH, chargé élabore des normales dans ce domaine spécialisé.

eCH conçoit des normes dans le domaine de la cyberadministration. Dans un souci de rendre plus efficace la collaboration entre les autorités, les entreprises et les particuliers. eCH met l'accent sur la coopération entre partenaires privés et publics. Les groupes spécialisés veillent à ce que les normes soient élaborées avec une grande qualité, libres de tout intérêt personnel.

Association eCH
Secrétariat | Räffelstrasse 20 | 8045 Zürich
Tél. +41 44 388 74 64 | info@ech.ch | www.ech.ch

eCH E-Government Standards